**Assurance R.C.P** :
**WTW France - Département Sport immeuble –33/34 quai de Dion Bouton - CS 70001 - 92814 PUTEAUX**
Tél. : 09 72 72 01 19 – ffrandonnee@grassavoye.com - Contrat n° : 41789295M /0002

**Garantie financière** :
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre - Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1

Responsable du séjour :

Josiane MALFILATRE
malfilatrej@yahoo.fr
06 09 13 03 50

Correspondant tourisme :

Dominique BIAUDET
dominique.biaudet@gmail.com
06 60 76 25 85

Association Hors Circuit
*Hotel de ville - 26, Bld de Lorraine*
*77360 Vaires sur Marne*
*Association affiliée FFRandonnée n°* IM075100382

Vaires sur Marne, le 10/03/2025

**NOTICE D'INFORMATION**

# AUTOMNE EN SOLOGNE

**Séjour de randonnée du 5/10/2025 au 9/10/2025 – 4 nuitées.**

**La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2025/2026 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2025/2026 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.**

Nombre de participants : 25 au minimum, 42 au maximum.
Date : du Dimanche 5 octobre au jeudi 9 octobre 2025
Déplacements en voitures personnelles
.

**PROGRAMME DESCRIPTIF :**

Dimanche 5 octobre début du séjour
Les participants, munis de leur pique-nique sont attendus pour midi à Neuvy sur Barangeon
Seront proposées l'après-midi 2 randonnées avec un choix de distances : 6/8km ou 10/12km
RDV à 17h00 au VVF Domaine Grande Garenne – Route de BOURGES 18330 NEUVY SUR BARANGEON.

Lundi 6 octobre,
Départ tôt le matin pour le « Brame du cerf »
Petit déjeuner
Visite promenade à la maison de l'eau à Neuvy sur Barangeon
Déjeuner « Chez ISA » Bar à fromages
L'après-midi 2 randonnées avec un choix de distances : 6/8km ou 10/12km

Mardi 7 octobre
Départ en voiture en direction de Ménnetou sur Cher pour la visite de la cité médiévale
L'après-midi 2 randonnées avec un choix de distances : 6/8km ou 10/12km

Mercredi 8 octobre
Départ en voiture en direction de Nancay, 2 randonnées à la journée avec un choix de distances 10/12 km ou 18km. Visite d'une biscuiterie.

Jeudi 9 octobre
Départ de l'hébergement en direction de Gien, randonnée et visite de la ville, pot de fin de séjour et retour à Vaires sur Marne.

**HEBERGEMENT :**

L'hébergement sera au VVF Domaine de la Grande Garenne – Route de BOURGES 18330 NEUVY SUR BARANGEON Tél. 02 48 52 64 00 – groupes@vvfvillages.fr - qui assurera la fourniture des repas, petit déjeuner, diner et pique-nique pour le déjeuner du midi sauf le lundi 6 octobre (repas chez ISA).

**COUT DU SEJOUR :**

Le coût du séjour est fixé à **420 €** par personne, en pension complète, en chambre double.
Supplément pour chambre individuelle, selon disponibilité : **81 € pour le séjour.**

Ce prix comprend :
- L'hébergement en chambre double, linge de toilette fourni, lit fait à l'arrivée.
- L'animation en soirée.
- La pension complète du 5 octobre à partir du diner au déjeuner pique-nique du 9 octobre, boisson comprise pour le diner.
- L'apéritif de bienvenue
- L'accompagnement des randonnées par des animateurs de Hors Circuit
- La taxe de séjour.
- La cotisation EIT.
- L'assurance multirisque souscrite pour l'ensemble du groupe auprès de l'hébergeur
- Les visites mentionnées dans le programme descriptif.

Ce prix ne comprend pas :
- Les frais de déplacements
- Le pique-nique du premier jour.
- Les dépenses personnelles.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

**INSCRIPTIONS**

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription
A**TTENTION** : le nombre de chambres individuelles est limité.

**Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 1er avril 2025, jusqu'au 14 avril 2025**
Cette pré-inscription sera matérialisée par un paiement de **105 €** via le site Hors circuit qui vous dirigera vers « HelloAsso »

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 15/04/2025.
En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription.
Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous **8 jours**, auprès de Ginette JEANNIN 82 rue de Chelles 77360 Vaires sur Marne, le règlement se fera sur « HelloAsso »
Le paiement de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

**ASSURANCES**

En comité directeur, il a été décidé de souscrire l'assurance multirisque auprès de l'hébergeur. En cas d'annulation, la prime d'assurance reste due, ainsi que la contribution EIT (6€) et le prix des visites.

**PAIEMENTS**
1er acompte de **105 €** à la pré-inscription, date limite 14/04/2025.

- 2ème acompte de **105 €** à l'inscription, en chambre double ou **132 €** en chambre individuelle encaissé le 15 mai 2025
- 3ème acompte de **105 €** à l'inscription, en chambre double ou **132 €** en chambre individuelle, encaissé le 15/06/2025.
Solde du séjour **105 €** en chambre double ou **132 €** en chambre individuelle, encaissé le 15/07/2025

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et la contribution EIT seront dues.

**DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :**

Déplacements d'environ 650 kms comprenant l'aller-retour et les trajets sur place.
Chaque équipage constitué gérera la contribution de chacun aux frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

**FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :**

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**
- Annulation faite à plus de 30 jours de la date du séjour, retenue 10% des sommes versées
- Annulation faîte entre le 04/09/2025 et le 27/09/2025, retenue de 50% du prix du séjour
- Annulation postérieure au 27/09/2025, retenue de 100% du montant total du séjour.

**RECOMMANDATIONS**

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la rando pour apprécier pleinement ce séjour.
Au-delà de l'équipement de base du randonneur, il est indispensable de vous munir de votre carte d'identité, de votre carte d'assurance maladie, de vos médicaments personnels et de votre licence FFRP 2025/2026.
Les participants à ce séjour seront contraints de se soumettre aux conditions sanitaires en vigueur.

**DIVERS**

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.
En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire suivant les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.
Une réunion d'informations sera organisée en Septembre. A cette occasion un dossier sera remis aux participants.

**CESSION DU SEJOUR**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide. Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT ainsi que les primes d'assurance éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription et s'acquitter sans délai du montant du séjour.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association : https://www.hors-circuit.fr - Activités proposées - Calendrier des inscriptions.